



SUPER ANCHOR SAFETY®

ARS - Ancrage permanent pour la toiture Manuel d'utilisation/de spécifications 2018

**FRENCH
VERSION**

MISE EN GARDE !

Vous devez lire et utiliser le manuel d'utilisation/de spécifications fourni lors de l'envoi du dispositif. Une mauvaise installation ou une mauvaise utilisation du dispositif peut occasionner des blessures sérieuses ou causer la mort. Suivez les exigences décrites pour les procédures d'inspection avant chaque utilisation.

Spécifications des matériaux

Ancrage : Acier inoxydable 430 de calibre 11 ou 14 tel que requis.

Plage de températures : l'inox 430 est homologué pour des températures de -30 °F à 120 °F.

Résistance min. à la traction : 5 000lb (22,5kN).

Boulon de fixation : 5/16-18 x 2-1/4" de calibre 8 avec contre-écrou.

Clous Teko : 1-1/4" en acier galvanisé.

Le terme **SAS** utilisé dans ce manuel signifie **Super Anchor Safety**.

Caractéristiques d'utilisation

Il s'agit d'un ancrage permanent pour la protection contre les chutes qui doit être fixé sur des charpentes de membrures supérieures en bois ou en acier ou sur d'autres charpentes. L'utilisation d'une base d'ancrage étanche fournie par **SAS** est requise ainsi que l'utilisation d'un calfeutrage autour du périmètre de la base qui, lui, doit être fourni par l'utilisateur. Voir **Tableau 1**.

Utilisation à titre de protection contre les chutes : les ancrages ARS homologués à titre de dispositifs de protection contre les chutes et de positionnement sont pour une personne dont le poids maximal est de 340lb (154kg), y compris les outils et l'équipement. N'attachez pas plus d'un travailleur ou un raccord par ancrage. **ARS HLLS** : les ancrages ARS peuvent être utilisés pour un système de ligne de vie horizontale (**HLL**) lorsqu'un tel système est conçu par un ingénieur ou fourni par **SAS**.

Pente : pente maximale 24/12.

Installation

Fixez l'ancrage sur une membrure supérieure de 2 pieds de large en utilisant un boulon unique et stabilisé avec des clous Teko. Les épaules de l'ancrage doivent être déposées sur la membrure supérieure (voir **Fig.3**) et le revêtement doit être installé par-dessus l'épaule de l'ancrage (voir **Figs. 5 et 6**).

Boulon fixé sous la membrure : les ancrages ARS 2x4 et 2x8 sont conçus pour être boulonnés sous la membrure supérieure sans planche de calage (voir **Figs. 3, 4 et 7**).

Installation avec perceuse : les ancrages ARS peuvent être fixés sur une membrure supérieure à l'aide d'une perceuse ayant une mèche d'un diamètre de 5/16" (voir **Fig.2**).

Planche de calage : les ancrages ARS 2x8 boulonnés sous les membrures supérieures 2x4 ou 2x6 nécessitent l'utilisation d'une planche de calage de 16" (voir **Fig.8**). La planche de calage doit être fixée sur la membrure supérieure afin d'éviter tout mouvement.

Fixations

Boulon de fixation : les ancrages sont munis d'un boulon de fixation **SAS** de calibre 8 d'une longueur de 5/16". N'utilisez pas des boulons de fixation d'un autre calibre ou d'une autre longueur. Des boulons et contre-écrous en inox de calibre 316 sont disponibles sur demande.

Clous Teko : les ancrages sont munis de 6 clous Teko de 1-1/4" afin de stabiliser la position de l'ancrage et ainsi éviter tout mouvement lors de son utilisation. Utilisez 3 clous sur chaque patte (voir **Figs. 2 et 3**).

Tableau 1

N° de pièce	Modèles d'ancrage	Inox 430	Membrure supérieure
1022	2x4	14	△ 2x4
1006	2x8	14	△ 2x8
2805	2x8	11	
Couverture en tuiles			
1069	2x8	14	△ 2x8
Ancrage étanche :		Couverture	Base
2001- PVC		Tous types	8x10"
2003- Plomb 2,5lb		Tous types	12x16"
2020 EPDM/Aluminum		Tuiles	20x20"
2018 EPDM		Métal	8x8"
2007 Protecteur de socle en polymère noir			

△ Boulonné au travers toutes les membrures supérieures

Conformité : OSHA1926:502/1910.66

Z359.1-07/A10.32-2012

ARS 2x4 : conforme aux normes de sécurité du Québec.

Homologué par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Fig.1

Ancrage ARS avec base étanche



Fig.2

Ancrage ARS pour toiture en tuiles

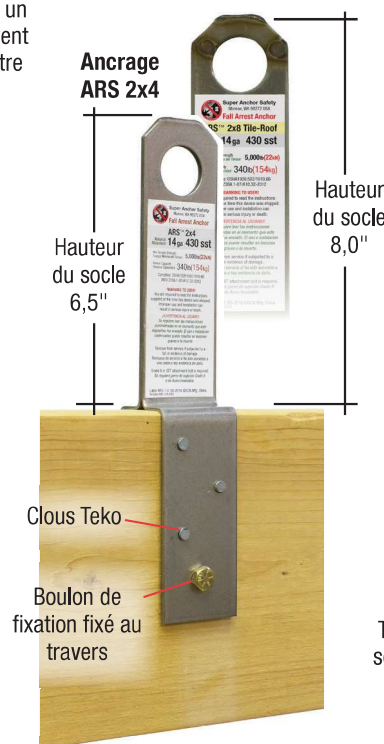


Fig.3
ARS 2x8

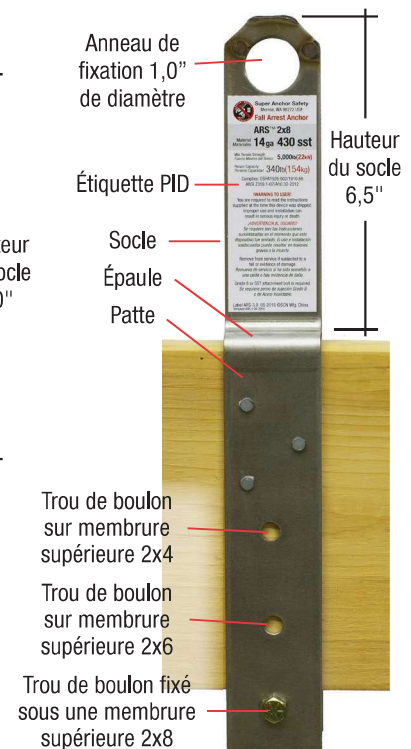


Fig.4

Boulon fixé sous la membrure supérieure



ÉPI/Raccords/Absorbeur d'énergie

Les travailleurs utilisant les ancrages ARS doivent être munis d'un ÉPI certifié et conforme aux normes industrielles de sécurité en vigueur.

Raccords : l'ÉPI ou le SRL fixé à l'ancrage ARS doit être muni de raccords de classe 1 ayant des butées verrouillables de 3 600lb (16kN).

AVERTISSEMENT ! L'utilisation d'un absorbeur d'énergie est requise.

Caractéristiques de la charpente

Installez l'ancrage sur les membrures supérieures 2x4 ou plus larges. La charpente doit pouvoir soutenir un poids de 5 000lb (2 260kg) ou deux fois la capacité de protection contre les chutes selon la norme OSHA 1926.502(d)(15)(i)(ii) ou selon les normes industrielles de sécurité équivalentes. N'installez pas le dispositif sur une charpente endommagée, directement au-dessus des liens continus temporaires ou des connecteurs métalliques.

Revêtement

Les ancrages sont conçus pour être installés sur une membrure supérieure ayant un revêtement d'OSB ou de contreplaqué (épaisseur min. de 7/16") et qui recouvre les épaules de l'ancrage (voir Fig.5). Les ancrages peuvent être installés sur le revêtement d'OSB, mais doivent être fixés au travers de ce dernier à l'aide de boulon de fixation. Le protecteur de socle risque de ne pas être parfaitement en place sur la base en raison de la hauteur supplémentaire du socle.

Enlèvement de l'ancrage

Une ouverture de 3x3" dans le revêtement doit être faite (voir Fig.6) si l'ancrage doit être enlevé après son utilisation.

Inspection avant utilisation

Les ancrages doivent être inspectés avant d'être utilisés. Assurez-vous que le boulon de fixation est soit fixé au travers ou boulonné sous la membrure supérieure (voir Figs. 7 et 8).

AVERTISSEMENT ! N'UTILISEZ PAS les ancrages si l'une des conditions suivantes est présente :

- Les boulons de fixation sont manquants.
- Le socle de l'ancrage est déformé (voir Fig. 9).
- L'ancrage a été soumis à une chute libre ou à un autre dommage.

Mise hors service

Les ancrages qui échouent l'inspection, qui sont endommagés ou qui ont été soumis à une chute libre doivent être mis hors service de manière à éviter toute utilisation ultérieure.

Emplacement des ancrages et espacement entre eux

Les ancrages doivent être installés à près de 12" en bas de la ligne de faîte (voir Figs. 7-8) ou ailleurs sur la charpente. L'emplacement des ancrages doit être déterminé par un ingénieur. Informez-vous auprès de **SAS** afin d'obtenir un plan d'ingénierie. L'espacement maximal pour des chevrons de plus de 6pi et sans plan d'ingénierie est de 8pi (Fig.10). L'espacement entre les ancrages doit être réduit si la longueur des chevrons est plus courte.

Fig.5



Fig.6

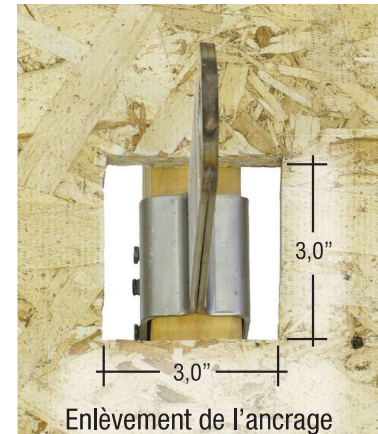


Fig.7 Position de l'ancrage ARS à partir de la ligne de faîte

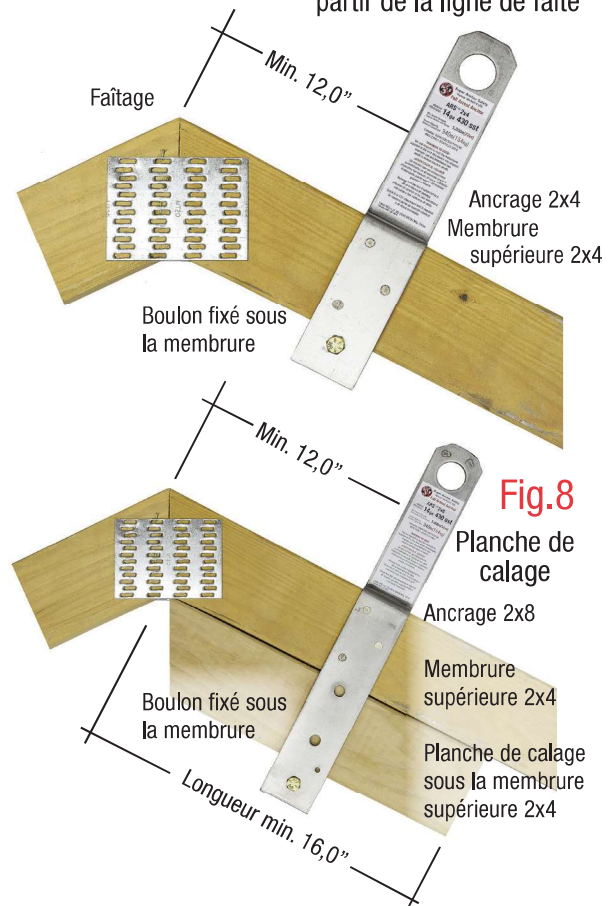


Fig.9



Fig.10

